

Avis n°2025-03

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 14 février 2025, sous la présidence de Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.712-4 et L. 712-6-1, **Vu** les statuts de l'Université et notamment l'article 38,

Le quorum ayant été constaté en début de séance (trente-huit membres présents et représentés).

Rend l'avis suivant :

Objet : Election à la Vice-Présidence chargée de la recherche

La Présidente de l'Université a proposé aux membres du Conseil académique plénier d'élire Madame Lydia COUDROY DE LILLE, enseignante-chercheuse (professeure des universités) et membre élue de la commission de la recherche aux fonctions de Vice-Présidente chargée de la recherche.

Le Conseil académique plénier a élu Madame Lydia COUDROY DE LILLE aux fonctions de Vice-Présidente chargée de la recherche à la majorité absolue des membres en exercice au premier tour.

Résultat des votes :

Nombre de membres en exercice: 75

Nombre de membres participant à l'élection (présents ou représentés) : 54

Nombre de bulletins favorables : 42 Nombre de bulletins blancs : 12

Fait à Lyon, le 14 février 2025,

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 21 février 2025.